

RDV au centre d'orthogénie

le

Pensez à prendre votre carte de sécurité sociale ou une attestation de droits, votre carte de groupe sanguin, l'échographie si elle a été réalisée et l'attestation de premier entretien médical.

RDV avec le médecin

au centre d'orthogénie, le vendredi

.....

Hospitalisation

Le lundi
à 8h au CHAM dans le service d'hôpital de jour au rez-de-chaussée.
(ne faites pas d'admission, accès direct dans le service, amener l'anti-D)

RDV de contrôle avec le médecin

au centre d'orthogénie, le vendredi

.....

**A tout moment, nous sommes
à votre écoute.**

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez
besoin d'informations complémentaires
ou tout simplement pour parler.**

**Même après l'intervention,
vous êtes la bienvenue.**

Centre d'orthogénie

Impasse Carnot
Berck sur mer
03.21.09.62.35
centreorthogenie@ch-montreuil.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Dr J.Boulinguez

Gynécologue obstétricien
Chef de service - centre d'orthogénie

**Centre Hospitalier de l'Arrondissement
de Montreuil sur mer**
140 chemin départemental 191
CS 70008
62180 Rang du Fliers
Tél : 03 21 89 45 45

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer

Interruption Volontaire de Grossesse

**par méthode
médicamenteuse**



CHAM - Centre d'orthogénie - Cellule communication - com 053

www.ch-montreuil.fr

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer

Madame, Mademoiselle,

Vous avez choisi de réaliser une Interruption Volontaire de Grossesse par méthode médicamenteuse.

Cela consiste à prendre deux types de médicaments dont l'action conjuguée permet l'interruption de la grossesse, l'ouverture du col de l'utérus et l'induction de contractions utérines permettant l'expulsion.

Cette méthode ne s'applique qu'aux grossesses avec un retard de règles inférieur à 7 semaines.

Après avoir rempli toutes les formalités nécessaires, vous serez convoquée :

Pour la 1^{ère} prise de médicament

Elle s'effectue au centre d'orthogénie à Berck sur mer en présence du médecin prescripteur.

Vous pourrez ensuite regagner votre domicile et reprendre vos activités.

Après cette 1^{ère} prise, quelques légers saignements pourraient être observés.

Si ces saignements s'avèrent trop abondants, il faut consulter aux urgences.

Pour la 2^{ème} prise de médicaments

Vous serez hospitalisée au CHAM dans le service « hôpital de jour ».

Ce service se situe au rez-de-chaussée de l'hôpital au fond de l'accueil à gauche. Pour cette hospitalisation, vous n'avez pas besoin de faire d'admission. Vous vous présentez **directement** dans le service.

Ce médicament permet l'évacuation du contenu de l'utérus.

Après 4 ou 5 heures de surveillance et un examen médical, vous pourrez sortir avec la prescription d'un contraceptif que vous aurez choisi avec le médecin lors des rendez-vous précédents.

Effets secondaires possibles

- Saignements comparables à une fin de règles pendant quelques jours
- Douleurs pelviennes

Signes nécessitant un avis médical :

- Douleurs pelviennes importantes
- Saignements abondants avec présence de caillots
- Température supérieure à 38°
- Pertes malodorantes

Contactez le centre d'orthogénie entre 8h30 et 17h30 au **03 21 09 62 35**.

En dehors de ces horaires, dirigez-vous aux urgences du CHAM.

Un rendez-vous de contrôle vous sera proposé.

Ce contrôle consiste en une échographie qui permet de vérifier l'efficacité de la méthode et l'absence de complication.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, contacter la conseillère conjugale et familiale. Elle peut vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.

Tél : 03 21 21 62 33